

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté 18 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2004 fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : SJSS0831194K

Sont agréées ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

Autorisations provisoires

Ako (Marie-Joséphine), CGSS Guadeloupe ;
Bichat-Bouteiller (Chantal), CPAM Albi ;
Heyte (Marie-José), CPAM Lille ;
Luce (Christian), CGSS Guadeloupe ;
Poissonnier (Brigitte), CPAM Melun ;
Premereur (Charlotte), CPAM Lille ;
Roques (Frédéric), CRAM Paris ;
Vion (Odile), CPAM Melun.

Agréments

Brouzes (Anne-Marie), CPAM Aurillac ;
Carus (Marie), CPAM Bastia ;
Cheymol (Jean-Louis), CPAM Aurillac ;
Cubizolle (Françoise), CPAM Aurillac ;
Desnoues (Véronique), CPAM Orléans ;
Watre (Christophe), CPAM Calais.